

**Séance du Conseil Général de SAUBRAZ**  
**du jeudi 18 février 2021 à 20h15**

---

Présidence : M. André Forster, Président

Le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun pour la première séance de l'année 2021.

Il salue la présence de M. Javier Vences, Boursier communal, et M. Guy Fritsché, ingénieur.

La séance a lieu dans la salle communale de la Commune de Montherod afin de pouvoir respecter les normes sanitaires et les mesures en vigueur relatives à la lutte contre la COVID-19 (port du masque et distance). Il remercie chacune et chacun pour sa compréhension et sa collaboration.

Il demande à chaque intervenant de s'exprimer plus fort et plus distinctement pour la bonne compréhension de tous.

L'ordre du jour envoyé avec la convocation est le suivant :

**Ordre du jour** :

- 1. Appel**
- 2. Approbation de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
- 4. Démission/s et assermentation/s**
- 5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général**
- 6. Préavis municipal n°01-2021 relatif au financement du ménage courant pour l'année 2021**
- 7. Nomination ou désignation de scrutateurs·trices suppléant·e·s**
- 8. Propositions individuelles et divers**

## **1. Appel**

Membres présents : 26 / 44

Membres excusés : 9

Membres absents : 9

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé et sera suivi tel que présenté.

## **3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2020 est approuvé à main levée par la majorité sans avis contraire, avec une abstention.

## **4. Démission/s et assermentation/s**

### **Démissions**

Le Président n'a reçu aucune démission.

### **Assermentations**

Le Président n'a reçu aucune demande d'assermentation.

Le Président procède à la lecture des lettres de démission de la Municipalité de Saubraz de MM. Félix Baiche et Raoul Richiger, respectivement au 31 janvier pour le premier et au 31 mars pour le second.

Le Président les remercie pour leur engagement et leur dévouement pour le bien de la collectivité. Ils sont applaudis.

## **5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général**

### *Municipalité*

M. Daniel Barbezat, Syndic, donne les informations suivantes :

- Le litige relatif à la conduite communale sur l'ancienne parcelle n°160 est enfin terminé :
  - Le promoteur demandait plus de CHF 750'000.- de dommages.
  - Il a perdu au tribunal fédéral.
  - Il a finalement versé CHF 45'000.- au titre de dépens.

- La Commune a reçu un Legs de feu M. Roger Gros ; après versement au Canton de 50% du montant, le solde sera affecté à la création d'un jardin du souvenir et la réfection d'une fontaine au village.
- À la suite de la démission de M. Félix Baiche, son dicastère a été réparti comme suit :
  - Mme Marinette Donadeo : police des constructions
  - M. Philippe Urfer : services industriels (gaz et eau)

*Bureau du Conseil*

Il n'y a pas de communication de la part du Bureau du Conseil.

## **6. Préavis municipal n°01-2021 relatif au financement du ménage courant pour l'année 2021**

M. Daniel Barbezat, Syndic, présente le préavis municipal qui demande au Conseil général :

1. *D'autoriser la municipalité à emprunter la somme de CHF 500'000.- en deux tranches distinctes ;*
2. *D'autoriser la municipalité à emprunter la somme de CHF 535'000.- en deux tranches distinctes.*

M. Daniel Barbezat, Syndic, présente et explique à quoi servira les montants empruntés, à savoir la réfection de la route de la traversée du village et de la route de la Rosière, qu'il résume comme suit :

*Ces travaux représentent une charge pour les finances communales.*

*Il est important de voir que nous avons plusieurs subventions et soutiens à disposition entre autres :*

- *Subvention pour les traversées de villages*
- *Participation de la confédération*
- *Dépenses thématiques*

*Il est aussi très important de protéger les captages : sans eux plus d'eau !*

Dans le cadre du projet de réfection de la route de la Rosière, M. Daniel Barbezat précise encore qu'il y a eu des séances de travail réunissant tous les acteurs, à savoir la Commune de Gimel, l'armée suisse et la Commune de Saubraz. Il confirme que le montant articulé ne concerne que la part de la Commune de Saubraz.

Concernant les travaux de réfection de la traversée du village, M. Guy Fritsché, ingénieur, précise que la plus grande partie des travaux seront ceux de la Romande Energie ; pendant la durée du chantier, la route sera mise en sens unique avec un accès garanti en permanence ; ces travaux

routiers dureront 2-3 semaines maximum ; une fermeture totale de la route est prévue pendant environ 3 jours pour la pose de l'enrobé (des zones de stationnement seront prévues).

M. Philippe Maillard suggère que l'on profite de ces travaux et de la présence de l'entreprise pour améliorer la route d'accès à la déchetterie d'une part et réparer la place de l'arrêt de bus d'autre part. M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que la question a déjà été discutée avec l'entreprise lors des séances de préparation et qu'un devis sera demandé à cet effet ; la réalisation dépendra du montant.

M. Daniel Barbezat, Syndic, présente un tableau qui illustre le remboursement des emprunts et un solde de CHF 348'000.- à payer en 2023 sur le total d'emprunt demandé ce soir, à savoir CHF 1'035'000.-. Il s'agit d'une opportunité, surtout sachant que des modifications sont attendues sur le mode de calcul de la péréquation.

Concernant la réfection de la route de la Rosière, il précise encore que s'il y a une pollution de la source communale, les habitants n'auraient aucun accès à l'eau potable. Enfin, condamner cette route est inenvisageable selon le Voyer.

Mme Julie Sprunger fait remarquer que la source est protégée si un accident a lieu sur la route grâce à la reprise des eaux de surface mais qu'en sera-t-il si l'accident a lieu hors de la chaussée ?

M. Raoul Richiger, municipal, précise que le projet de réfection de la route de la Rosière n'est pas un délire municipal : le Canton oblige la Commune à entreprendre des travaux à la suite de la définition des zones de protection autour du captage de la Rosière.

M. Antoine Piron demande où en est le projet de bouclage du réseau d'eau potable.

M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que, bien qu'il y ait un projet, ce bouclage n'existe pas aujourd'hui d'une part et cela ne modifie pas la zone de protection d'autre part. L'eau potable est un bien commun.

Mme Julie Sprunger, présidente de la commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui propose l'amendement suivant :

*Accepter uniquement l'emprunt A pour un total de CHF 500'000 pour les travaux d'entretien de la route du Village et de repousser l'emprunt B jusqu'à réception des soumissions, ainsi que des informations supplémentaires, notamment sur la coordination des travaux avec la Commune de Gimel. Une fois ces éléments réunis, un prochain Conseil Général pourrait se tenir très prochainement, afin de pouvoir encore bénéficier des subventions dans les délais.*

Le rapport de la commission de gestion conclut à l'acceptation du préavis municipal n°01-2021 amendé.

Le président ouvre le débat.

M. Daniel Barbezat, Syndic, demande à la commission de gestion ce que signifie « informations supplémentaires ».

Mme Julie Sprunger, présidente de la commission de gestion, répond que celle-ci souhaite pouvoir se déterminer sur des soumissions, des devis, le déroulement des travaux, la coordination avec la Commune de Gimel.

M. Daniel Barbezat, Syndic, confirme que les discussions qui ont eu lieu vont dans ce sens. Il rappelle que le timing mis en place est important ; comme une validation du Canton est nécessaire avant le début des travaux, le dossier de la réfection de la traversée du village est plus complet et avancé.

M. Philippe Urfer, municipal, relaye l'avis de l'ingénieur de la réfection de la route de la Rosière qui confirme que le montant prévu pour ces travaux ne changerait pas beaucoup avec des soumissions rentrées.

À la question de M. Davide Marguccio, M. Daniel Barbezat, Syndic, confirme que la Commune de Gimel est prête et que son budget est déjà adopté.

M. Philippe Urfer, municipal, annonce que le conseil d'administration de Le Coultre SA a confirmé qu'il participera financièrement ; il ajoute que reporter la décision sur cette demande d'emprunt ne changera pas grand-chose.

M. Antoine Piron admire le travail de la commission mais trouve que c'est bête de reporter ; il ne souhaite pas refaire une séance du Conseil général avant le mois de juin.

Mme Frédérique Ayer dit que le choix est difficile et demande des explications sur le processus du vote.

Le Président explique que l'assemblée devra d'abord s'exprimer sur l'amendement puis, ensuite, sur le préavis, amendé ou pas.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à main levée sur l'amendement de la commission de gestion :

Oui : 11                  Non : 10                  Abstentions : 2                  Nuls : 3

L'amendement de la commission de gestion est accepté.

L'assemblée procède au vote à main levée sur le préavis municipal amendé.

Oui : 23                  Non : 1                  Abstentions : 1                  Nuls : 1

La décision suivante est prise :

**LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ**

- **Vu le préavis municipal n° 01/2021 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

**Décide**

**D'autoriser la municipalité à emprunter la somme de CHF 500'000.- en deux tranches distinctes.**

**7. Nomination ou désignation de scrutateurs-trices suppléant-e-s**

Le Président explique que le Conseil général doit nommer des scrutateurs pour le dimanche 7 mars, journée d'élections communales, faute de quoi ce sera le Bureau du Conseil qui les nommera.

Mme Sylvie Monney est volontaire. Le Bureau du Conseil propose M. Jean-Luc Badel qui accepte.

Les scrutateurs nommés sont :

Mme Sylvie Monney et M. Jean-Luc Badel

Le Président les remercie.

Il annonce aussi qu'une circulaire sera envoyée aux habitants pour informer sur l'horaire des élections.

**8. Propositions individuelles et divers**

Le Président donne la parole aux Conseillers.

Mme Monney demande ce qu'il en est des gérants de l'auberge communale en lien avec la crise sanitaire. M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que la Municipalité a décidé de suspendre le paiement des loyers de l'auberge communale tant que celle-ci sera fermée sur ordre des autorités.

À la question de Mme Sylvie Monney sur le projet du collège, M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que la municipalité répondra à la motion Arnoldi dans le délai imparti d'une part et en tenant comptes des contingences financières d'autres part.

Mme Julie Sprunger demande ce qu'il en est de l'enquête publique sur le panier de basket. M. Daniel Barbezat, Syndic, répond que cette enquête

publique a suscité plusieurs oppositions et que le dossier a été transmis à l'avocat de la commune.

Le Président clôt la séance à 21h15. Il remercie les conseillers de leur présence et les invite à prendre soin d'eux.

Pour le Conseil général

Le Président

La secrétaire

André Forster

Barbara Kammermann